

Département de la DORDOGNE

Commune de CANTILLAC

CARTE COMMUNALE

DOCUMENT GRAPHIQUE :

ZONAGE

Echelle 1 / 5000

LEGENDE

U

Zone U
dite constructible

Secteur où les constructions sont autorisées.
Un secteur Ua est à vocation économique
Un secteur Ut est à vocation touristique

Ua

Zone Ua
art. R124-3 du code
d'urbanisme

« Secteur réservé à l'implantation d'activités notamment celles qui sont
incompatibles avec le voisinage des zones habitées »

N

Zone N
dite non
constructible

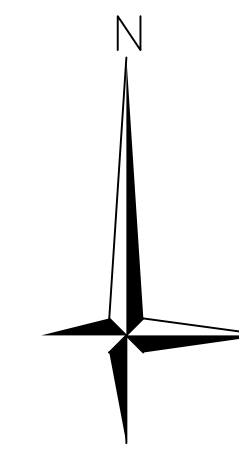
Secteur où les constructions ne sont pas admises à l'exception de l'adaptation,
la réfection, le changement de destination ou l'extension des constructions
existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements
collectifs, à l'exploitation agricole et forestière et à la mise
en valeur des ressources naturelles.



Agence URBAM
B.P. 19
33620 CAVIGNAC
Tél : 05.57.68.81.13
Fax : 05.57.68.81.02
e-mail : urbam@wanadoo.fr

S'associations
Georges CHATENOUX
Géomètre-Expert foncier
Rue de Nortton, BP70
24000 TREVES
Tél : 05.53.55.03.18 - Fax : 05.53.55.04.75
e-mail : chatenoux.g@wanadoo.fr

Date : Août 2007
Dossier : D101-16



COMMUNE DE SAINT - CREPIN - DE - RICHEMONT

COMMUNE DE SAINT - PANCRACE

COMMUNE DE SAINT - CREPIN - DE - RICHEMONT

COMMUNE DE LA GONTERIE - BOULOUNEIX

COMMUNE DE BRANTÔME

COMMUNE DE BRANTÔME

COMMUNE DE SAINT - PANCRACE

COMMUNE DE CHAMPAGNAC - DE - BELAIR

